

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : MM. et Mmes DEQUESNE, BOULIER, CHESNEL, FECHY
LECOMTE-LEHMANN, LELIEVRE, LETOUE, TARLIE, LEPELLEY

Etaient absents : Mme et Mrs. LABOULLE, COURTOIS, DEBOEUF, DOLE

Secrétaire de séance : Mme LECOMTE-LEHMANN

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après quelques remarques de Monsieur LEPELLEY et Monsieur CHESNEL, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2023.

Abstention : 1
Contre : 1
Pour : 7

II) SUBVENTIONS 2024

23-42 Subventions aux associations – Année 2024

Après avoir entendu Monsieur TARLIÉ, sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

pour : 7
contre : 1 (uniquement pour le Syndicat des jeunes agriculteurs)
abstention : 1

décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes, pour l'exercice 2024 :

Associations communales :

- Club de l'Amitié	en attente
- Anim'Saint Aubin le Cauf	1 000 €
- Coopérative Scolaire	0 €
- MAM Chant des Lutins	1 800 €
- SNVV	500 €
- AVCA	500 €
- Huttiers et pêcheurs Saint-Aubinois	1 200 € dont 500 € exception.
- APEDE	0 €
- Société de chasse Mont Raoult	1 200 € dont 500 € exception.
- Varenne Association Sport et Jeunesse	300 €
- Pinceaux et aiguilles	200 €

Autres associations :

- Association Jubilé	100 €
- Club de football Sisco	700 € dont 500 € exception.
- Comité de Jumelage	200 €
- Fondation du Patrimoine	100 €
- SPA de Dieppe	838 €
- Syndicat des jeunes agriculteurs	100 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2024.

III) TARIFS COMMUNAUX 2024

23-43 Tarifs de la salle polyvalente – Année 2024

Pour la mise à disposition de la salle des fêtes communale, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs pour les extérieurs et adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2024 :

1^e) Vin d'honneur

Commune	100 €
Hors commune	200 €

2^e) Soirée hors week-end

<u>Salle seule</u>	Commune	150 €
	Hors commune	300 €
<u>Salle et cuisine</u>	Commune	220 €
	Hors commune	400 €

3^e) Week-end

<u>Salle seule</u>	Commune	220 €
	Hors commune	400 €
<u>Salle et cuisine</u>	Commune	320 €
	Hors commune	550 €

23-44 Location de la vaisselle communale – Année 2024

Les utilisateurs de la salle des fêtes communale peuvent bénéficier s'ils le souhaitent de la mise à disposition de la vaisselle communale.

Pour cette mise à disposition, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs et adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2024.

1^e) Verres pour vin d'honneur 2,50 € la douzaine avec un minimum de
5 douzaines, à la douzaine au-delà.

2^e) Couverts pour repas (version simple)
20,00 € la douzaine avec un minimum de
5 douzaines, à la douzaine au-delà.

3^e) Couverts pour repas (version complète)
26,00 € la douzaine avec un minimum de
5 douzaines, à la douzaine au-delà.

La composition exacte des couverts est jointe en annexe.

4^e) Le remplacement de la vaisselle manquante se fera au tarif joint en annexe.

5^e) Le relavage de la vaisselle sera facturé au temps passé.

23-45 Concession cimetière – Année 2024

Pour l'octroi d'une concession dans le cimetière communal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs et adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2024.

Concession de 2m²

30 ans : 320 €.
50 ans : 470 €.

Concession de 1m²

30 ans : 200 €.
50 ans : 300 €.

23-46 Tarif columbarium – Année 2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs et adopte les tarifs suivants pour le columbarium qui s'appliqueront à compter du 01 janvier 2024.

- Concession de 5 ans : 200€
- Concession de 15 ans : 500€
- Concession de 30 ans : 700€
- Ouverture de case : 20€
- Dispersion des cendres : 20€

23-47 Vente de caverne – Année 2024

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix de vente des caverne et adopte les tarifs suivants :

- Un caverne : 450 €

IV) VOIRIE COMMUNALE

23-48 Recensement de la longueur de la voirie communale

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière

Considérant que le classement ou le déclassement de la voirie communale est une compétence du conseil municipal

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le recensement de la longueur de voirie compte tenu de la prise en compte du nouveau lotissement sur la commune le Clos du Talou

Monsieur le Maire expose :

- Voirie : 315 mètres
- Places de parking : 19 mètres

Il convient d'ajouter 334 mètres au 9 371 mètres déjà recensés. La commune passe donc ainsi à 9 705 mètres de voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'actualisation de la longueur de voirie et d'arrêter à 9 705 mètres le linéaire correspondant.

V) ACHATS DIVERS

23-49 Pose de caméras au conteneur à verres et au stade

Suite à l'éternelle répétition de dépôts sauvages, aux incivilités diverses et aux cambriolages des vestiaires du stade de football, il a été décidé de poser deux caméras.

L'une orientée sur les conteneurs et l'autre sur les vestiaires du stade de football.

Suite à la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2023, il a été décidé de signer un contrat de location de deux caméras pour une durée de 60 mois, installation et contrat de maintenance compris pour un montant de 7 940 € HT soit 9 528 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Pour : 7
Contre : 2
Abstention : 0

- Reconnaît la nécessité d'installer deux caméras, l'une orientée sur les conteneurs et l'autre sur les vestiaires afin d'endiguer ces comportements négatifs.
- Approuve le contrat présenté ci-dessus pour une durée de 60 mois pour un montant de 7 940 € HT soit 9 528 € TTC
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

23-50 Pose de rideaux dans les salles d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que

Suite au dernier conseil d'école, il nous a été demandé la pose de stores, en bandes verticales, dans les deux salles d'activités situées dans le préfabriqué.

Suite à la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2023, c'est l'entreprise DJSL qui a été retenue pour un montant de 501,60 € HT soit 601,92 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 2

- Reconnaît la nécessité d'installer des stores pour les deux salles d'activités à l'école.
- Approuve le devis de l'entreprise DJSL pour un montant de 501,60€ HT soit 601,92 € TTC.
- Donne tout pouvoir au maire pour faire réaliser ces travaux

VI)

DOSSIER QUESNEL

23-51 Finalisation du dossier QUESNEL : Rétrocession de la parcelle A489 à la commune

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré favorablement le 26 juin 2023 afin de régulariser la délimitation de la propriété de Monsieur Eric QUESNEL vis-à-vis de la commune pour une surface de 5m².

Une rétrocession à titre gracieux avait été réalisée pour la création d'un trottoir sous l'ancienne mandature mais aucune délibération avait été prise.

L'entreprise EUCLYD demande de régulariser également cette surface de trottoir correspondant à la parcelle A 489p de 59 m2 céder à la commune à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de régulariser la délimitation de la parcelle A 489p correspondant au trottoir.
- Accepte l'acquisition de cette parcelle à titre gracieux.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VII) ENTREPRISE ROUTE DE LA SOURCE

23-52 Création d'une entreprise achat et revente de véhicules d'occasion route de la Source

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été sollicité par un habitant de Dieppe pour la création d'une entreprise d'achat et de revente de véhicules automobiles d'occasion route de la Source au n° 1450 sur un terrain appartenant à un particulier Monsieur ICARDI.

Après renseignements pris auprès de la DREAL Normandie, il s'avère que des contraintes très lourdes d'installation et de mise aux normes sont nécessaires. Possibilité de pollution visuelle et sonore. De plus l'environnement propice aux inondations est réel et peut engendrer une contamination de la nappe phréatique.

Pour toutes ces raisons, l'endroit choisi n'est pas adapté pour cette activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de police du maire. Il ne pourra y avoir de création d'entreprise d'achat et de revente de véhicules automobiles d'occasion au 1450 route de la Source.

VIII) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

C. DEQUESNE	P. BOULIER	P. CHESNEL	D. COURTOIS ABSENT
F. DEBOEUF ABSENT	M. DOLÉ ABSENTE	C. FECHY	E. LABOULLE ABSENTE
C. LECOMTE-LEHMANN	C. LELIEVRE	L. LEPELLEY	C. LETOUE
M. TARLIÉ			

VAISSELLE

REPAS	
<u>Version simple</u> <i>Composition du couvert</i>	<u>Version complète</u> <i>Composition du couvert</i>
1 grande assiette 1 petite assiette 1 couteau 1 fourchette 1 grande cuillère 1 petite cuillère 1 verre apéritif 1 verre à eau 1 verre à vin 1 coupe à champagne 1 tasse 1 sous tasse	1 assiette creuse 2 grandes assiettes 1 petite assiette 1 fourchette à poisson 1 couteau à viande 1 couteau à poisson 1 grande cuillère 1 petite cuillère 1 verre apéritif 1 verre à eau 2 verres à vin 1 coupe à champagne 1 verre à liqueur 1 tasse 1 sous tasse

TARIFS DE LA CASSE ET DETERIORATION

<i>Tarif de la pièce en €</i>		<i>Tarif de la pièce en € (gros matériel)</i>	
Couvert	1,60	Poêle inox 320	61,00
Assiette	4,60	Casserole inox 200	31,00
Verre	2,30	Casserole inox 280	46,00
Tasse	3,10	Marmite inox 360	100,00
Soucoupe	2,30	Plaque à rôtir 400*300	61,00
Corbeille à pain	8,00	Plaque à rôtir 500*400	80,00
Broc en verre	4,60	Passoire sur pied	80,00
Pichet en inox	23,00	Louche	16,00
Plat inox	20,00	Ecumoire	16,00
Légumier inox	20,00	Araignée	23,00
Saladier	8,00	Fouet	16,00
Cendrier	1,60	Planche à découper	61,00
Sucrier	7,00	Couteau 1 200	31,00
Photophore	10,00	Couteau 1 300	50,00
		Couteau à pain	16,00
		Fusil	31,00
		Fourchette diapason	40,00
		Ouvre boîte	16,00
		Essoreuse	200,00
		Spatule en bois	4,00
		Tire bouchon	8,00 ou 50,00 selon le modèle
		Portionneuse à glace	40,00
		Pince à servir	16,00
		Coupe à glace	5,00
		Coupe à mayonnaise	4,00
		Seau à champagne	-
		Plateau	25,00